

La flûte

VOLUME 77, N° 3, AUTOMNE 2021

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

📽 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Attirer les meilleurs... et les retenir!



*Nous protégeons
ceux et celles qui protègent les autres*

Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.



Président

Yves Francoeur

Vice-président exécutif

André Gendron

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie

Johnny Primiani

Vice-président
aux Relations de travail

Jean-François Potvin

Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres

Éric Vermette

Vice-président à la Recherche
et aux communications

Mario Lanoie

Laflûte

Éditeur

Mario Lanoie

Rédacteur en chef

Martin Desrochers

Révision

Josée Senécal

Conception graphique

Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R. M. Hébert

La revue « La Flûte » est publiée
trois (3) fois par année par
la Fraternité des policiers
et policières de Montréal inc.
(tirage : 8925 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone : 514 527-4161
Télécopieur : 514 527-7830

www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.

La reproduction totale ou
partielle d'articles, clichés,
dessins, annonces ou toute
autre matière apparaissant dans
cette revue est strictement
interdite sans l'autorisation
expresse de la Fraternité
des policiers et policières
de Montréal inc.

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0703-4725

Numéro de convention
de Poste-publications :
40011308

Attirer les meilleurs... et les retenir !

La pénurie de main-d'œuvre et la pression sur les policiers et policières fait en sorte qu'attirer à Montréal les meilleurs éléments sera de plus en plus difficile. La qualité de vie, le stress, la distance du lieu de travail, la violence, les enjeux sociaux, les groupes de pression et les déclarations parfois tendancieuses de certains élus rendent le recrutement et la rétention particulièrement ardu. Sans convention collective à la hauteur de l'intensité et de la complexité de la métropole, ça deviendra même impossible... L'enjeu de la prochaine convention, c'est donc la qualité de la sécurité publique. Car les conditions de travail seront cruciales pour attirer les meilleurs éléments... et les retenir !

Yves Francoeur, président

La suite à la page 6

Sommaire

Les actualités	4
Paroles de président	
Attirer les meilleurs... et les retenir !	6
Relations de travail	
Parité salariale des sergents : dossier de longue haleine	8
Services aux membres	
Votre assurance voyage	10
SST	
Un nouveau représentant paritaire	13
Chronique juridique	
Loi 24 : victoire majeure	14
Association athlétique et sportive	16
Symphonie vocale	18
Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières	20
Au musée de la police	30
Décès	30
Vie spirituelle	32
Nouvelles de l'APPRM	34

Loi 24 : victoire !

La Cour supérieure nous a donné raison et a déclaré inconstitutionnels plusieurs articles de la Loi 24. Les Conseils de règlement des différends sont donc jugés inconstitutionnels et la Cour supérieure accorde au gouvernement une période de 12 mois pour se conformer au jugement.

Rappelons qu'avec ses partenaires syndicaux, la Fraternité a plaidé que la **Loi 24 contrevenait à la liberté d'association garantie par les Chartes**. En effet, nous avons soutenu que le processus de négociation et d'arbitrage de différend était biaisé et avait pour effet de perturber l'équilibre dans les rapports de force en favorisant les employeurs du secteur municipal. Était en cause l'absence d'un mécanisme neutre et impartial pour solutionner les mécontentements lors de la négociation d'une **convention collective**.

La Cour supérieure nous a donné raison et il s'agit clairement d'une **victoire majeure**. Malgré l'indéniable solidité du jugement, le gouvernement peut néanmoins interjeter appel.

Plus de détails dans la chronique juridique en page 14

Parité salariale des sergents : l'arbitre donne raison à la Fraternité

La **sentence arbitrale** portant sur la **parité salariale** entre les **sergents superviseurs** de PDQ et les sergents superviseurs exerçant des tâches de supervision et de gestion de personnel d'unités de soutien a été rendue en octobre. Elle touche les unités **relations médias, ESUP-EMRII, Éclipse, moralité, soutien opérationnel, intervention, circulation, identification judiciaire** et **SAMU**.

L'arbitre donne raison à la Fraternité et juge qu'il y a **disparité de traitement injustifiée**. Il **accorde la prime de 5,5 % aux sergents des neuf unités énumérées** afin d'établir la parité salariale entre ces groupes et fonctions.

Quant aux autres fonctions de sergents superviseurs d'unité de support, il ressort de la décision que les critères retenus par l'arbitre leur sont transposables. L'arbitre conserve toutefois sa compétence pour trancher la question dans le cas de refus de la Ville de procéder à une entente pour appliquer la décision aux sergents superviseurs de ces unités.



Un message pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois ! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

Vérifiez ! Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami !

Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...

Économisez !

Achetez pour trois mois...

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...



Attirer les meilleurs... et les retenir !

La pénurie de main-d'œuvre et la pression sur les policiers et policières fait en sorte qu'attirer à Montréal les meilleurs éléments sera de plus en plus difficile. La qualité de vie, le stress, la distance du lieu de travail, la violence, les enjeux sociaux, les groupes de pression et les déclarations parfois tendancieuses de certains élus rendent le recrutement et la rétention particulièrement ardu. Sans convention collective à la hauteur de l'intensité et de la complexité de la métropole, ça deviendra même impossible... L'enjeu de la prochaine convention, c'est donc la qualité de la sécurité publique. Car les conditions de travail seront cruciales pour attirer les meilleurs éléments... et les retenir !

Au courant des prochaines années, l'ENPQ peinera à fournir un nombre suffisant de diplômés pour pourvoir aux départs à la retraite. La pénurie de main-d'œuvre fera également sentir ses effets dans le monde policier et vous êtes bien placés pour comprendre pourquoi. Des groupes de pression acharnés, des ignorants qui empoisonnent les médias sociaux de commentaires lapidaires, une paranoïa bien alimentée qui mène trop souvent à ce qu'on nous traite de racistes lorsqu'on applique des critères objectifs... sans compter les mesures sanitaires que nous avons tenues à bout de bras tout le long d'une pandémie ayant multiplié des troubles de santé mentale... que nous devons aussi gérer.

Fatigués par l'intensité de Montréal et le manque d'effectifs

On crée de nouvelles escouades en déplaçant des ressources plutôt qu'en ajoutant des effectifs. On nous en demande toujours plus mais sans nous faire sentir que nous sommes soutenus et, en prime, on nous salit injustement sur la place publique. Il y a des conséquences. Au courant des dernières années, le nombre de consultations psychologiques au PAPP a nettement augmenté et répondre à la demande est devenu un défi quotidien. Montréal n'est pas tendre envers ses policiers et policières. Nulle surprise donc que des recrues quittent le SPVM au profit d'autres corps de police avant même que leur



Président Yves Francoeur

formation soit terminée ou encore lors de leurs premières années à Montréal. Quand il s'agit de choisir le territoire sur lequel on servira comme policier, on cherche davantage à éviter la métropole, surtout à conditions équivalentes.

Nous sommes des travailleurs et des travailleuses, nous aussi...

La concurrence sur le marché du travail fait en sorte que la prochaine convention impactera la sécurité publique à Montréal. Car il faudrait être déconnecté pour croire que les conditions de travail n'influenceront pas le recrutement au SPVM, et ce, de façon croissante. Les derniers contingents démontrent d'ailleurs une certaine difficulté à recruter des femmes, ce qui représente un phénomène nouveau.

Sans contredit, les conditions dans lesquelles évoluent les policiers et policières de Montréal rendent inéluctable l'effet des conditions de travail sur le recrutement et la rétention des meilleurs éléments. Oui, le rôle de la Fraternité est de vous obtenir les meilleures conditions de travail possible et de défendre vos droits. Mais l'on doit rappeler que c'est aussi dans l'intérêt de la Ville.

Car la Ville ne peut ignorer qu'être policier à Montréal est plus difficile que n'importe où ailleurs au Québec. De fait, si l'employeur perdait de vue la réalité du marché de l'emploi, ce sont les citoyens et les citoyennes qui en subiraient les conséquences.

En d'autres mots, Montréal gagne à être attractive pour les meilleurs éléments policiers, parce qu'en sécurité publique comme en toute chose, la qualité a un prix, surtout en pénurie de main-d'œuvre.

Valérie Plante réélue

Nos relations avec les deux principaux candidats ont été tumultueuses lors de leur mandat respectif. Les contextes étaient évidemment très différents : nous n'étions pas en conflit de travail pendant le mandat de la mairesse. Cette dernière a maintenant de l'expérience, une expérience que nous espérons utile au moment où nous devons renouveler une convention collective qui influencera la qualité des recrues. Les conditions de travail doivent être à la hauteur des défis, de l'intensité et de la complexité de Montréal. Nous ne pouvons qu'espérer que l'Administration comprenne l'aspect incontournable de la réalité qui confirme notre positionnement. Chose certaine, il est dans l'intérêt des deux parties que Montréal attire et retienne les meilleurs.



La parité salariale des sergents : dossier de longue haleine !

Il faut remonter à 2007 pour tracer la ligne de départ de ce qui mena à un arbitrage historique au succès indéniable.



À cette époque, la Fraternité déposait un cahier de demandes syndicales incluant les demandes de parité entre les sergents, sergents détectives et superviseurs de quartier ainsi qu'une prime pour les fonctions spécialisées.

Dès 2008, l'audition de la preuve débuta à l'occasion d'un premier différend dont fut saisi l'arbitre, M^e Jean Barrette. Des décisions ont été rendues, mais les différends ont subsisté. En 2010, la preuve s'est donc poursuivie.

Après 29 dates d'audition, le Tribunal a été en mesure de rendre une décision sur la prime de spécialiste en 2014. Cette décision donnait raison à la Fraternité en octroyant le statut de spécialistes aux membres du GTI, de l'identité judiciaire, des crimes technologiques et des reconstitutionnistes en accident. Une prime de 5 % fut ajoutée à leur salaire ainsi qu'une rétroaction au 1^{er} janvier 2011.

Après avoir rendu sa décision, l'arbitre a donné instruction aux parties de poursuivre le volet de la parité salariale des sergents. Il invita la Fraternité et l'Employeur à reprendre les discussions et à faire part au Tribunal des développements.

Plusieurs mois de travail furent effectués, mais en vain. Nous devons donc à nouveau nous en remettre à l'arbitre Barrette pour faire trancher la question. C'est sous la forme de médiation que la reprise s'est d'abord effectuée, sans succès.



Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

À ce moment, le gouvernement libéral avait déposé le projet de loi qui deviendrait la Loi 24. Cette loi changeait les règles d'arbitrage en créant des conseils de règlement de différends. Il a donc fallu éclaircir quelques questions de droit avant de pouvoir officiellement reprendre les audiences en juin 2018.

Après quarante-et-une journées d'audience et une délibération conséquente, l'arbitre Barrette rendait récemment sa décision.

Nous tenons à souligner l'extraordinaire travail d'équipe qui fut effectué pour accomplir cette tâche colossale. En commençant par les témoignages de nos confrères et consoeurs, soutenus d'une main de maître par nos procureurs, suivi du témoignage d'un expert. Les permanents, les élus et le personnel de la Fraternité ont également joué un rôle capital. Chacun a contribué au franc succès de cette affaire.

En effet, l'arbitre a retenu la position de la Fraternité en octroyant la parité salariale aux 9 superviseurs à partir desquels la preuve a été faite.

L'arbitre a également conservé compétence en cas de différend sur les autres fonctions de superviseurs.

Ce succès manifeste témoigne de la force, de la persévérance et de la résilience de votre Fraternité.

Négociations 2021

Les travaux vont bon train pour élaborer le cahier de demandes syndicales et la collecte de suggestions par courriel s'est avérée une expérience positive. Cette méthode, qui laissait à tous la liberté de s'exprimer, nous a permis de bien prendre le pouls et de saisir les priorités des membres.

Horaires

Depuis quelques mois déjà, c'est maintenant 15 postes de quartier qui travaillent sur un horaire autre que le 21-14-35, dont 10 en projet pilote : nous suivons le dossier de près en espérant que l'Employeur puisse maintenir les horaires en projet pilote et ainsi permettre aux policiers et policières de choisir parmi plusieurs options d'horaire, et ce, au sein même de leur division.



Votre assurance voyage

À ce stade de la pandémie, certaines particularités s'appliquent toujours à l'assurance voyage. Il est nécessaire de vérifier le niveau de risque d'une destination en vérifiant les avertissements du gouvernement canadien et en consultant le site Internet voyage.gc.ca/voyager/avertissements. L'information y est mise à jour sur une base quotidienne.



L'indication ***d'éviter tout voyage*** correspond au niveau d'avertissement 4, et, dans ce cas, vous n'êtes malheureusement pas couvert par l'assurance voyage de la SSQ. Lorsque le niveau d'avertissement d'une destination est inférieur à 4, vous êtes pleinement couvert par l'assurance voyage en cas d'accident, ainsi que pour les frais médicaux si vous contractez la COVID-19. Votre couverture

s'élève à 1 000 000 \$. Lorsqu'un accident survient lors de votre voyage, vous devez toujours d'abord contacter le service d'assistance voyage dont le numéro figure au verso de votre carte SSQ.

Il est donc primordial de vérifier le niveau d'avertissement avant d'acheter votre voyage, puis, une seconde fois avant de partir puisqu'il s'agit d'une situation très évolutive.



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Johnny Primiani

Advenant que le niveau de risque de votre destination passe au niveau 4 avant votre départ, il est recommandé d'annuler votre voyage. Cette annulation sera couverte par l'assurance annulation voyage, mais à condition que lors de l'achat, le niveau d'avertissement ait été inférieur à 4.

Lorsque vous êtes en voyage et que l'avertissement du gouvernement émis pour votre destination passe au niveau 3, soit **d'éviter tout voyage non essentiel**, il est possible d'interrompre votre voyage à l'intérieur d'une période maximale de 14 jours suivant cet avertissement, ou encore de continuer votre séjour tout en demeurant couvert par votre protection d'assurance voyage. Toutefois, advenant le cas où votre destination passe au niveau 4, soit **d'éviter tout voyage**, vous devez interrompre votre séjour et revenir au Canada dans un délai maximal de 14 jours suivant l'avis, à défaut de quoi vous perdez votre protection d'assistance voyage.

Pour toute annulation avant le départ causée par un avertissement du gouvernement du Canada aux voyageurs, vous devez communiquer avec le service d'assistance voyage de SSQ pour connaître la procédure à suivre, et ce, 72 heures avant la date prévue de votre départ ou du prochain dépôt exigé par votre agence de voyages. Les coordonnées du service d'assistance de votre assurance voyage sont sur votre carte SSQ.

Si votre agence de voyages ou votre compagnie aérienne vous offre un crédit voyage en guise de remboursement, un crédit voyage équivaut pour SSQ Assurance à un remboursement. Donc, que vous acceptiez ce crédit ou non, ce montant sera déduit de votre remboursement.

SSQ Assurance vous remboursera les frais admissibles selon votre contrat. Dans les cas où l'agence de voyages ou la compagnie aérienne vous impose des frais supplémentaires afin d'obtenir un crédit voyage, votre assurance couvrira ces frais puisque votre couverture comprend l'assurance annulation voyage.

Advenant le cas où vous seriez mis en quarantaine avant votre départ, il vous est toujours possible de faire une réclamation d'annulation voyage, pourvu que cette mise en quarantaine se termine **sept jours ou moins** avant la date prévue de votre départ.

Veillez noter que les frais pour les tests de dépistage de la COVID-19 effectués à la demande d'une autorité gouvernementale pour le retour au Canada ne sont pas couverts par l'assurance voyage. Les frais supplémentaires occasionnés par l'attente d'un résultat d'un test de dépistage de la COVID-19 ne sont pas couverts non plus (par exemple, les frais pour un nouveau billet d'avion ou le changement de date de retour du billet existant, les frais d'hébergement ou de subsistance, etc.).



Quelques informations générales sur l'assurance voyage

- > À la suite de la fusion entre SSQ Assurance et La Capitale, le nom de **Beneva** sera désormais utilisé. Notez que ce changement de nom n'aura aucun impact sur votre couverture d'assurance et que celle-ci demeurera inchangée.
- > Lorsque vous partez en voyage, il n'est pas nécessaire de déclarer votre voyage auprès de l'assureur. Néanmoins, **vous devrez informer SSQ Assurance si votre condition médicale a changé dans les six mois qui précèdent votre départ pour un voyage.**
- > La couverture d'assurance voyage est d'une période maximale de 90 jours et vous devez revenir 14 jours dans votre province de résidence pour avoir droit à une nouvelle couverture de 90 jours. Advenant que votre voyage soit de plus de 90 jours, **vous devez prendre une assurance individuelle qui vous couvrira à partir du 91^e jour.** Notez qu'à la suite de la fusion entre SSQ Assurance et La Capitale, vous serez dorénavant référés au cabinet **Sécuriglobe** afin d'obtenir le produit d'assurance individuelle qui correspond le mieux à vos besoins, et ce, à partir du 91^e jour de votre séjour à l'étranger.
- > Vous devez **contacter directement SSQ** pour toute question spécifique quant aux couvertures ou demandes de preuve de couverture d'assurance. Certaines fonctionnalités sont offertes sur leur site Internet, dans l'espace client.

- > Nous vous invitons également à **consulter le site Internet de SSQ Assurance** pour des informations générales d'assurance voyage. La section « Foires aux questions » est mise à jour régulièrement : <https://ssq.ca/fr/coronavirus/voyage>

Évitez le papier et soyez payés plus vite !

Toujours à la recherche de nouvelles façons de bonifier son service à la clientèle, l'équipe des assurances de la Fraternité souhaite accélérer les remboursements en suscitant votre collaboration. Afin de **réduire les délais** tout en diminuant l'utilisation du papier, nous vous recommandons de soumettre votre réclamation d'assurance électroniquement.

Actuellement, nous recevons beaucoup de réclamations par la poste ou par courrier interne. Lorsqu'une réclamation est envoyée par la poste, il y a des délais supplémentaires avant son traitement. **Lorsque vos réclamations sont soumises via la plateforme GSC sur notre site Intranet ou par l'application mobile FPPM Assurances, celles-ci sont généralement traitées rapidement et vous obtenez votre remboursement dans un délai de 24 à 48 heures. C'est rapide et facile à utiliser!** Vous pouvez également nous les soumettre en les numérisant et en les envoyant à l'adresse courriel des assurances, soit assurances@fppm.qc.ca.



Marie-Josée Clément, Fayçal Djelidi et Steeve Perreault, représentants paritaires à la prévention en santé et sécurité du travail

Nouveau représentant paritaire

Chaque période difficile de notre Histoire apporte l'émergence d'une sphère d'activité, d'un champ de compétence, d'une discipline. Nous avons vu après les attentats du 11 septembre 2001 l'importance du renseignement dans les enquêtes policières. Plus près de nous, l'événement tragique du pont de la Concorde à Laval a fait ressortir l'importance de l'inspection et de l'entretien des infrastructures. La pandémie ne fait pas exception. Elle a fait ressortir l'importance de la santé et de la sécurité au travail. Que ce soit les équipements de protection respiratoire tels que les masques N95, ou encore l'analyse de risques lors d'intervention, la Covid-19 a forcé une mise à jour.

Policier depuis décembre 2000, je m'intéresse et me spécialise en santé et sécurité du travail depuis quelques années. Fort d'un certificat en santé et sécurité du travail, je complète actuellement ma maîtrise dans ce domaine. Représentant à la prévention du comité paritaire depuis juin 2021, j'ai été patrouilleur de 2000 à 2010, et ensuite, sergent-détective.

Lorsqu'il est question de Santé et sécurité du travail, il y a plusieurs mythes, croyances ou perceptions. Notre travail consiste à vous épauler à travers diverses problématiques en lien avec la SST et nos fonctions sont prévues à la convention collective. Lorsque vous vivez des problématiques en matière d'équipements, d'immeubles, d'inspections, de chocs post-traumatiques, rédaction de rapports, et ainsi de suite, vous avez 3 agents paritaires pour vous supporter. Nous formons, le sergent Steeve Perreault, la sergente-détective Marie-Josée Clément et moi, votre équipe paritaire de santé et sécurité au travail. À titre d'exemple, nous sommes présentement investis dans le changement des intercoms des centres de détentions, de certains dossiers du GTI, dans les défis des interventions en lien avec le REM, le port de l'arme à la cuisse, les chocs post-traumatiques et plusieurs autres.

Nous ferons davantage de visite d'unités, de PDQ et de sections. De plus, nous reprenons dès novembre la formation du cours *Introduction à la Santé et Sécurité du travail* pour les délégués, moniteurs et cadre, de manière paritaire.

Au plaisir de vous voir bientôt!

Fayçal Djelidi

Loi 24 : une victoire majeure

Fraternité des policiers et policières de Montréal et Fédération des policiers et policières municipaux du Québec et Syndicat des pompiers et pompières du Québec (SPQ) c. Procureur général du Québec, 2021 QCCS 4105 (CanLII)

La Cour supérieure, sous la plume du juge Lukasz Granosik, a récemment rendu une décision très attendue sur la validité constitutionnelle de la *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal (Loi 24)*.

Le jugement conclut que l'arbitrage de différends ne constitue pas un substitut valable au droit de grève lorsque les syndicats sont exclus du processus de constitution et de nomination des membres du tribunal d'arbitrage du différend.

Cette décision met en lumière l'importance qu'il convient d'accorder à la liberté d'association garantie par l'article 2d) de la *Charte canadienne des droits et libertés* de façon à favoriser l'exercice par les travailleurs de leur liberté syndicale.

Au droit de négocier collectivement et au droit de grève s'ajoute maintenant le droit constitutionnel de participer à la constitution de la liste des arbitres qui seront appelés à disposer d'un différend ainsi que le droit de participer à la désignation, à partir de cette liste de l'arbitre qui agira dans un cas donné.

Le droit constitutionnel affirmait déjà depuis plusieurs années que dans le cas des policiers et des pompiers, en raison de la nécessité de ne pas interrompre les services qu'ils rendent à la population, l'arbitrage du différend constituait un substitut valable à la perte du droit de grève. Ce qu'on ne savait pas encore, c'était la portée de ce droit.

Rappel du contexte

La Loi 24 est adoptée et sanctionnée le 2 novembre 2016. Elle modifie le *Code du travail* et met en place deux nouveaux régimes de négociation collective, le premier s'appliquant aux policiers et pompiers municipaux et le deuxième aux salariés municipaux. La Loi établit également qu'une convention collective liant une association accréditée et un employeur du secteur municipal doit être d'une durée déterminée d'au moins cinq ans, y compris pour une première convention collective. Qui plus est, la Loi 24 vient prescrire huit facteurs que le tribunal d'arbitrage de différends est tenu de prendre en compte pour résoudre les mécontentements, alors que l'article 99.5 du *Code du travail*, aboli par la Loi, n'en prévoyait que trois. De plus, la Loi 24 prévoit désormais l'obligation d'acquitter les honoraires des arbitres de différends.



Par M^e Mylène Lafrenière Abel avec la collaboration de M^e Laurent Roy

Surtout, cette Loi prescrit une phase de négociation collective qui, en cas d'échec, sera suivie d'une phase de médiation obligatoire. Enfin, en dernier recours, un mécanisme de règlement des différends obligatoire est prévu. Pour mettre en application ce mécanisme, la Loi instaure un Conseil de règlement des différends (ci-après, « CRD »). En cas d'échec de la médiation obligatoire, le gouvernement désigne trois arbitres dans une liste prédéterminée d'arbitres éligibles. Ceux-ci forment un tribunal d'arbitrage chargé d'entendre les parties et de fixer le contenu de la convention collective. Par règlement, le gouvernement a mis en place deux mécanismes parallèles de détermination de la nouvelle liste d'arbitre des différends (un pour les policiers et pompiers, l'autre pour les autres employés municipaux). Le règlement prévoit notamment la création d'un comité de sélection, un appel de candidatures et la nomination par le gouvernement des personnes aptes à exercer la fonction d'arbitres de différends, sur recommandation du comité de sélection, pour une période de cinq ans.

Les syndicats demandeurs, la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, la Fraternité des policiers et policières de Montréal et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec (ci-après, les « syndicats demandeurs »), s'attaquent aux dispositions qui touchent le régime de négociation et d'arbitrage de différend

des policiers et des pompiers municipaux et réclament une déclaration d'invalidité du chapitre 2 (articles 3 à 35) et des articles 1, 50, 51, 52, 53, 55, 57 et 58 de la Loi 24. Selon les syndicats demandeurs, le mécanisme de règlement des différends qui s'applique aux policiers et pompiers municipaux ne répond pas aux prescriptions de la Cour suprême du Canada en matière de liberté d'association. La Loi 24 crée un recul historique en matière de liberté d'association et de négociation collective dans le secteur municipal.

La Cour supérieure conclut que les dispositions relatives au CRD portant sur la liste des membres, le choix des personnes aptes à siéger, la constitution et la formation du comité de sélection, son rôle et son fonctionnement, son pouvoir et ses recommandations et enfin, la formation de chaque CRD (les articles 10, 11, 12, 25 et 26 de la Loi 24) sont invalides.

Enfin, elle suspend pour une durée de 12 mois la prise d'effet de cette déclaration afin de donner le temps au gouvernement d'examiner les répercussions de la décision et lui permettre d'y répondre en adoptant une loi qui soit compatible avec la Constitution.



**Association
athlétique et sportive**
Sylvain Bois, président

ROTTERDAM 2022 WORLD POLICE & FIRE GAMES



Jeux mondiaux Policiers/Pompiers

WPFG 2022 Rotterdam

Du 22 au 31 juillet 2022

Dans le but de nous assurer que les policiers et policières de Montréal soient bien représentés aux Jeux, nous aimerions connaître vos intentions quant à votre participation à cette expérience unique! À cette fin, veuillez me retourner le coupon de participation suivant et je communiquerai avec vous!

COUPON D'INSCRIPTION POUR LES PROCHAINS JEUX À ROTTERDAM (PAYS-BAS) - à découper

Nom : Prénom :

Lieu de travail :

Courriel personnel :

Cellulaire :

Dans quelle discipline prévoyez-vous vous inscrire?

Coût des vêtements à venir

Voulez-vous les uniformes de votre association sportive ? ☐ oui ☐ non

Faire parvenir le coupon d'inscription à l'attention de :
Sylvain Bois, **Association athlétique et sportive FPPM**



ATTENTION ATTENTION

Visitez notre site internet
maintenant plus facile d'accès

www.cpappm.com

Accessible même dans les postes de police



PROFITEZ DES VACANCES AU QUÉBEC POUR VISITER VOTRE CLUB PLEIN AIR

Venez passer vos vacances
chez vous!

- Chalets en bois rond
- Jeux pour les enfants
- Pêche
- Sentiers pédestres
- Vtt
- Cueillette de fruits
- Et beaucoup plus encore

BIENVENUE AUX SERVICES D'URGENCE

- Pompiers
- Ambulanciers
- Constables spéciaux
- Etc.

INFORMEZ-VOUS

1 819 523-4016

Facebook
Club Plein Air PPM
(Faites une demande
d'adhésion pour
visiter le groupe)

Est-ce enfin le grand retour ?

Il va s'en dire que cette petite bibitte invisible à l'œil nu et appelée Coronavirus a causé beaucoup de tracas et d'ennuis. Dans certains cas, ce fut plus grave, bien que les choristes de votre Symphonie vocale aient su résister à tout ça grâce à une discipline exemplaire. Malgré une moyenne d'âge cible (70 ans), personne n'a été infecté par le virus. Maintenant que tout le monde dans la chorale a reçu ses deux doses de vaccin et qu'une certaine normalité commence à prendre forme, votre Symphonie a repris ses pratiques hebdomadaires au début de septembre, soit tous les lundis soir à 19 h, mais pas à la Fraternité. Le retour fut à la fois bénéfique et émotif. La Symphonie vocale est non seulement un groupe qui fait du chant choral, mais aussi une famille tissée serrée qui se plaît à se retrouver pour offrir un soutien lyrique aux familles endeuillées, un concert de chansons souvenirs dans des résidences ou simplement accompagner le célébrant lors d'une messe officielle. Comme on pouvait le lire dans La Flûte d'automne 2020, le concert biennal de la Symphonie vocale qui devait avoir lieu en avril 2020 avait été repoussé à avril 2021. Aujourd'hui, on peut constater que tout n'est pas rétabli. Étant un groupe-cible, nous devons être très prudents et vigilants quant à nos sorties. **La décision a donc été prise de reporter le concert biennal à avril 2022, soit le samedi 23 à 19 h 30 et le dimanche 24 à 14 h.**

L'endroit et la salle de spectacle restent les mêmes : le Centre Leonardo da Vinci dans l'arrondissement Saint-Léonard, au théâtre Mirella et Lino Saputo. Pour ce qui est de cet automne, nous avons six prestations de prévues, du moins si tout se présente bien au niveau sanitaire. Deux églises (Saint-Gilles à Laval et Maria Goretti à Pointe-aux-Trembles) et 4 résidences (Oasis Repentigny, Oasis à Laval, Manoir Philippe Alexandre IV à Saint-Jérôme et Les Verrières du Golf dans l'arrondissement de Saint-Laurent).

Il est très important pour la Symphonie vocale et ses membres de présenter le spectacle à nos supporteurs, nos fans et notre public. Les choristes et professionnels travaillent fort à monter, préparer et mettre en place une prestation biennale et lorsque la pandémie nous est tombée sur la tête, nous étions prêts à performer. Je rassure tous les détenteurs de billets de spectacle : si vous désirez être remboursé, vous n'avez qu'à communiquer avec votre vendeur. Sinon, les mêmes billets seront utilisés pour avril 2022, même heure, même endroit.

La Journée de golf de la Symphonie vocale prévue pour le 27 mai 2021 au Club de golf l'Épiphanie est reportée au 26 mai 2022, au même endroit et avec les mêmes billets. Probablement que le golf aurait pu être joué cette année, mais le souper n'aurait pas eu lieu. C'est la raison pour laquelle



Yvan Côté, président

nous reportons le tout à mai 2022. Les personnes qui souhaiteraient être remboursées pour le golf (ou le souper seulement) le seront sans problème avec le retour du billet. Vous pouvez suivre les activités de la chorale en consultant le site Facebook de la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal.

Pertes inestimables

L'arrêt obligatoire dû à la pandémie a quand même laissé des traces et causé quelques départs. Messieurs Jean-Claude Marcil (53 ans dans la chorale), Claude Boucher (42 ans) ainsi que mesdames Josette Gagné (12 ans) et Claudine Paradis (15 ans) ont quitté la Symphonie pour des motifs de santé. Une telle perte porte son lot d'inquiétudes. Assisterons-nous à moyen terme à la fin de votre Symphonie vocale, qui fait du bien et apporte de la chaleur aux gens depuis 1956 ?

J'ai rencontré plusieurs policiers et policières de chez nous depuis quelques années, notamment aux cours de préretraite de l'ABR et certains se disent intéressés, mais n'osent pas se présenter à une pratique pour voir, entendre et constater que **c'est accessible à tous et à toutes**. Dans la foulée, je veux d'ailleurs souhaiter la bienvenue à un **nouveau choriste**, M. Roger Grenier, qui s'est joint à nous avec toute sa bonne humeur, son énergie, et surtout, le goût de faire du chant choral.

Est-ce un cri du cœur ? Peut-être, car j'ai appris à connaître cette bande de joyeux lurons. Je me rappelle que moi aussi, j'étais réticent au début (en 2011) à me joindre au groupe. Lorsque j'ai assisté à une première pratique, j'ai vu et constaté que c'était un groupe de gars et de filles ordinaires comme moi, sans diplôme quelconque en musique ou en chant, mais qui s'amusait tout en pratiquant une petite activité pas trop exigeante, mais combien valorisante. Nous avons la chance d'être appuyés financièrement et logistiquement par nos associations policières et même notre Service de police.

Rappelez-vous que votre Symphonie vocale est unique en Amérique du Nord par sa structure, son engagement, et j'ajouterais avec beaucoup d'humilité, par la qualité de ses prestations, que ce soit aux funérailles ou en concert. Nous sommes épaulés et dirigés par des professionnels de haut rang, soit madame Denyse Rheault à l'accompagnement, et monsieur Rolland Côté à la direction musicale.

N'oubliez donc pas que nous sommes toujours très **intéressés à accueillir d'autres choristes** parmi notre belle Symphonie. La pérennité de ce groupe ne tient qu'à vous. Actifs ou retraités, hommes ou femmes, la porte est ouverte toute grande et nul besoin d'être diplômé en chant, en musique ou autre, juste d'avoir le goût de chanter et de faire des heureux autour de vous. Si vous désirez des informations, appelez-moi au 514 258-0475 !

Programme

Clé de menottes



Caisse-Police est fière de vous présenter son Programme *Clé de menottes*



La bonne clé pour démarrer la vie policière

Une clé de menottes universelle et issue du développement durable est remise à chaque recrue policière lors de leur cérémonie d'assermentation ou leur journée d'accueil.

Une aide à portée de main

Parce que personne n'est à l'abri de la souffrance psychologique, une gravure sur la clé portant l'inscription du numéro de téléphone de l'organisme La Vigile rappellera aux policiers que cette ressource d'aide est disponible en tout temps en cas de besoin.

Caisse-Police, partenaire de de La Vigile

La remise de la clé est doublée d'un don de la Caisse à La Vigile de 5 \$ par recrue policière.

Pour un futur meilleur



Desjardins

Caisse des policiers et policières





**Les rendez-vous en mode virtuel :
c'est simple, rapide et sécuritaire !**

RENCONTREZ VOTRE CONSEILIER SANS VOUS DÉPLACER

Les rencontres en mode virtuel vous permettent d'avoir accès aux conseils et à l'expertise de votre conseiller en caisse, de façon tout à fait confidentielle, dans le confort de votre foyer.

Que ce soit à partir de votre ordinateur ou de votre appareil mobile, vous pourrez échanger et partager des documents avec votre conseiller en toute confiance.



**Caisse Police, la seule institution
qui connaît votre réalité policière !**

VOS POLICIERS DÉGAGÉS EN CAISSE



Marc Bédard
Directeur général



Olivier Lapointe
Directeur principal
Développement des affaires



Michel Boutin
Directeur
Développement des affaires



Francis Gagné
Directeur
Développement des affaires
Nouveau dans l'équipe !

www.caisse-police.com
pour mieux vous informer !

SIÈGE SOCIAL

460, rue Gilford, Montréal (QC) H2J 1N3

téléphone : 514.VIP.1004 (847)
sans frais : 1.877.VIP.1004 (847)
télécopieur : 514.487.1004

CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud
Couronne Nord
Sûreté du Québec—Montréal
Québec
Centre de service conseil ENPQ
Outaouais

Saviez-vous que...

EN 1930, des feux de circulation sont installés au carrefour des rues Sherbrooke et Université.

EN 1931, Montréal représente déjà plus du quart de la population du Québec. Un des principaux thèmes des élections provinciales réfère à l'autonomie de Montréal. La vie politique et économique que connaît la ville génère pour la police des affrontements avec de chauds partisans ou des grévistes en colère. Malgré certains progrès techniques réalisés par la police, son image auprès du public ne s'améliore pas. On voit régulièrement paraître dans les journaux des articles traitant d'arrestations illégales, de brutalité, de corruption et de malhonnêteté.



La rumeur d'une enquête sur le nouveau chef de police court déjà en 1931.

En comparant les rapports annuels du Service de 1932 et de 1939, en 1932 la flotte automobile se compose de 104 automobiles, 45 motocyclettes et deux camions. En 1939, on retrouve au Service 154 automobiles et 80 motocyclettes (de 1932 à 1938 cela demeure stable).

Les effectifs des escouades établies entre 1943 et 1954 sont diminués au cours de la guerre. Dans la période d'après-guerre, l'escouade des loteries et anticommuniste passe à 24 d'effectifs, une nette amélioration depuis sa création quelques années plutôt.

LE 23 MARS 1945, à la suite des piètres résultats de la dernière campagne de recrutement* au Service de police, le Comité exécutif donne son accord de principe au projet du directeur Fernand Dufresne qui veut recruter deux classes d'agents de police temporaires, âgés entre 21 ans et 40 ans, mesurant 5'8" minimum et pesant environ 150 livres. Ils doivent également avoir un état de santé satisfaisant, sans apparence appréciable d'infirmité ou de maladie et posséder une 9^e année scolaire.

** En 1945 plus de 90 % des candidats sont refusés.*

Société du musée de la police



Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

LE 17 NOVEMBRE 1948, le président Lapointe de la Fraternité des policiers de Montréal, recommande la mise en place du système d'épargne volontaire (retenue à la source à même les salaires) pour la Caisse d'économie, demande qui lui est accordée le 20 avril 1949.

EN 1954, le Fonds de retraite des policiers de Montréal est réorganisé suivant le plan directeur original. Suite à cette réorganisation, la loi provinciale sur le fonds de retraite des policiers de Montréal est amendée.

Les bénéfices de cette organisation ne tardent pas à se faire sentir : en 1957, l'actif passe à 9 000 000 \$ et les excédents annuels dépassent le million de dollars.

Le plan d'acquisition d'immeubles permet à plus de 250 membres de devenir propriétaires et le président espère qu'au cours des cinq prochaines années, plus de mille policiers auront bénéficié de cet avantage.

Source : Lieutenant J.P. Lapointe, dix ans de réalisations, Revue des agents de police, vol. 12, no 10, novembre 1957, pages 19 et 21

DU 31 DÉCEMBRE 1954 AU 31 DÉCEMBRE 1971, l'effectif total de la force policière passe de 2 256 à 4 141, alors que le nombre total des employés civils passe de 148 à 384.

À COMPTER DU 31 DÉCEMBRE 1967, la proportion des détectives (officiers de supervision non inclus) sur le total des effectifs policiers augmente annuellement de façon fort importante et s'établit au 31 décembre 1971 à 12,65 % (jamais au cours des périodes précédentes cette proportion n'a été si forte).

À PARTIR DES ANNÉES 1960, les frères Dubois, un clan local de criminels établi au centre et au sud-ouest de Montréal, parviennent petit à petit à prendre le contrôle du racket de la protection dans les clubs de nuit et des tavernes du centre-ville, le fief de l'organisation mafieuse du clan Cotroni impliqué dans le trafic international de la drogue, le plus grand fournisseur de stupéfiants en Amérique du Nord.



Pour parvenir à leurs fins, les Dubois s'en prennent d'abord aux garçons de table, puis aux artistes de variétés qui se produisent sur scène, de qui ils exigent le paiement d'un montant de 10 \$ par semaine.

Les artistes de variété qui refusaient de faire partie du syndicat de l'American Guild of Variety Artists (AVGA), solidement implanté dans le milieu des cabarets de Montréal et fortement contrôlé par le crime organisé américain, voyaient leur établissement être l'objet d'un saccage en règle.



Le procureur général du Québec (Georges E. Lapalme) annonce qu'il a l'intention de poursuivre la série de raids effectués par la Sûreté provinciale du Québec dans les établissements de jeu de la métropole. « Montréal n'a rien vu » déclara-t-il en conférence de presse. « Des offres de pots-de-vin ont été faites à des procureurs de la Couronne pour que cessent les raids.

Le problème des clubs de nuit est à Montréal et c'est là qu'il faut lutter le plus contre le crime organisé».

Pierre de Champlain, p. 95 à 124

LE 1^{ER} DÉCEMBRE 1960, suite au retour de Jean Drapeau comme maire de Montréal, le Comité exécutif accorde au Directeur Langlois un congé avec traitement pour la période du 1^{er} janvier au 14 décembre 1961¹ afin de lui permettre d'organiser le congrès de l'Association internationale des chefs de police qui doit se tenir à Montréal du 1^{er} au 6 octobre de la même année. En son absence, la direction du Service est confiée successivement au directeur adjoint Ernest Pleau et à l'ex-directeur de la police de Hull, M. Adrien Robert², lequel a rejoint depuis le 15 mai 1960 l'équipe d'experts européens, messieurs Way et Gaubiac.

¹ Sa démission deviendra effective le 15 décembre 1961.

² M. Adrien Robert remplacera M. Langlois au poste de directeur du Service à compter du 15 décembre 1961. Il fut chef de police de la ville de Hull pendant près de 25 ans. Fort de sa réputation de policier émérite, il jouit de tout l'appui nécessaire dans la lutte qu'il entend mener contre le crime organisé.

Jean-Turmel, 1909-1971, p. 228

À LA FIN DE 1960, les nouvelles autorités municipales retiennent les services de messieurs Way et Gaubiac pour restructurer le Service de police; mis en place en grande partie dans les années 1961 à 1966, leur plan de réorganisation entraîne une décentralisation de l'organisation policière au niveau des districts.

En plus de répondre aux besoins de décentralisation, la réorganisation Way-Gaubiac permet également au Service de se rétablir des conséquences de l'enquête Caron.

Au cours de cette période, la Cité de Montréal annexe Rivière-des-Prairies (1963), Saraguay (1964) et St-Michel (1968).



Voici l'une des recommandations du rapport Way-Gaubiac mise en place par le Service et en vigueur jusqu'à l'avènement de la police de quartier :

STRUCTURE DÉPARTEMENTALE

Département A -
Administration
Département B -
Gendarmerie
Département C -
Enquêtes criminelles

DÉPARTEMENT B

En plus de s'occuper de la gendarmerie dans les 20 districts de police, le Département B comprend les sections Circulation, Prévention et Police à cheval et maintient les 4 divisions (Est, Centre, Nord, Ouest). Le poste de police étant considéré comme l'organe qui rassemble les effectifs de la gendarmerie et de la sûreté, il est dirigé par un inspecteur (Gendarmerie), assisté d'un ou deux capitaines, selon l'importance du poste.

Les activités de la gendarmerie de chaque district seront régies et contrôlées par l'officier de service (chargé de relève), l'officier de poste et le sergent de patrouille. Placé sous l'autorité de l'inspecteur et du capitaine du poste de police, l'officier de

service, au grade de lieutenant, est responsable de tout le district durant son tour de service et doit principalement superviser les activités de patrouille. Par contre, l'officier de poste, au grade de lieutenant ou de sergent, selon l'importance du district, est responsable de la coordination et de la bonne marche des activités policières à l'intérieur du poste et dans ses environs immédiats. Il est également responsable de la communication à l'officier de service de tous les renseignements nécessaires. Ses fonctions sont de surveiller les constables de faction ou en patrouille, les voitures radio et les voitures ambulances.

DÉPARTEMENT C

Responsable de la direction des enquêtes criminelles dans tout le Service, il voit la majeure partie de son effectif répartie dans les divisions et postes.

Les deux principes sous-jacents sont :

- a) une décentralisation des effectifs au bureau de la Sûreté;
- b) le transfert aux bureaux divisionnaires et aux postes, de la responsabilité de procéder aux enquêtes criminelles, sauf dans des cas spéciaux, comme les crimes graves, la fraude, les narcotiques ou

dans tous les autres cas où on est d'avis de confier l'enquête à une unité spécialisée.

Jean-Turmel, 1909-1971, pp. 216-217

Jean-Turmel, 1909, 1971, p. 242

Voici quelques extraits de « procédures et directives » du Service de police de Montréal des années 1975-1977

- > DG- 1 (1) c. émise le 77-06-15
« **Tenue et maintien - Tenue civile** »

Le port de chemise conçue pour être portée sans cravate est autorisé en tenue de ville. Toutefois, le port du veston est obligatoire. - Celle-ci prendra fin à la mi-septembre après quoi c'est le retour à la chemise et cravate.

- > DG- 17 émise le 77-10-01
« **Courrier du service - Cueillette et livraison** »

Les cueillettes et livraisons du courrier du Service sont assurées par la compagnie Purolator Courrier Ltée.

Régulier

Du lundi au vendredi - Levée et distribution : 06:00-11:00 et 12:00-15:00

Samedi - Levée et distribution : 08:00-11:00 (Postes et Sections 4375 Ontario)

Tous les jours au quartier général : 09:00-11:00 et 14:30

- > DG- 21 (1) émise le 76-06-16
« **Billets de contravention (usage et traitement)** »

Des billets de contraventions de type A et B sont en usage aux postes 3, 4, 6, 7, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 (anciens postes de la police de Montréal).

Billet A émis lorsqu'il y a contravention en matière de stationnement ou lorsqu'un véhicule est remorqué suivant l'application de la loi du stationnement.

Billet B émis lorsqu'une infraction est commise à l'égard du mouvement ou de la condition d'un véhicule.

Avertissement (anciennement billet C) : ce type de contravention peut être remis à un contrevenant par un policier en pointant la case à cet effet sur le billet concerné.

On devra attendre encore quelques années avant que la fusion des règlements municipaux concernant les véhicules en contravention dans les 29 villes (incluant l'île de Dorval) du territoire soit complétée. Pendant cette période, les patrouilleurs couvrant diverses municipalités devaient avoir avec eux les livrets de billets où l'on constatait l'infraction.



> DG- 36 (1) émise le 77-04-17.

Opération PIERRE - Vol à main armée

Si les suspects sont encore sur les lieux :

- a) le policier doit examiner avec soin les environs afin de repérer le véhicule des suspects ;
- b) approcher prudemment en se servant d'objets, véhicules, édifices, comme bouclier pour tenter de voir ce qui se passe à l'intérieur.

Si les suspects ont quitté les lieux, les premiers policiers arrivés sur la scène doivent :

- a) communiquer par téléphone avec l'annonceur du studio ;
- b) transmettre les renseignements disponibles sur les crimes commis, les suspects, mode de transport, armes utilisées, temps écoulé, direction de la fuite.

c) préserver tout indice laissé sur les lieux par les suspects.

S'il y a arrestation :

- > Les policiers ayant procédé à une arrestation doivent conduire directement le suspect à la section des Homicides et vols qualifiés sur les 2^e et 3^e relèves et à la section de la Patrouille de nuit sur la première relève.
- > Le policier s'abstient de pénétrer inutilement à l'intérieur du lieu du délit de façon à éviter d'altérer des indices.

Voici quelques extraits de la revue L'Heure Juste du SPCUM

EN MAI 1998, on retrouvait le texte « La problématique du centre-ville ne se limite pas au phénomène des squeegees ».

En effet, on notait que ce phénomène s'accroît d'année en année à l'arrivée du beau temps ainsi que l'augmentation des problèmes de toxicomanie, de troubles de santé mentale, de mendicité, d'itinérance, de sollicitation et autres.

On y notait les mesures prises par le Service par le biais des patrouilleurs afin de venir en

aide à cette population : invitation à circuler, transmission d'informations sur les ressources disponibles pour se nourrir, se vêtir et dormir; une présence policière plus visible avec des patrouilles à pied et à bicyclette.

EN JUIN 1998, on pouvait lire que le SPCUM mettait à l'essai trois véhicules électriques de marque Bombardier NV pour faire de la patrouille dans les endroits à grande fréquentation. Ces véhicules s'ajoutaient à la patrouille à pied, en bicyclette, en patins à roues alignées et à cheval. On mentionnait que le SPCUM était le premier corps de police au Canada à mettre à l'essai ces véhicules de patrouille électriques.





EN JUILLET 1998, on pouvait lire que la Division des stupéfiants avait maintenant un nouvel atout dans sa manche pour combattre les membres du crime organisé, soit l'unité des produits de la criminalité. Sous la gouverne du commandant Yvan Delorme et du lieutenant-détective Eddy Graveley, six enquêteurs travailleront à temps plein afin de leur confisquer leurs avoirs tels que les véhicules, les propriétés, les comptes bancaires et autres. L'unité sera assistée dans ses tâches par une vingtaine d'enquêteurs provenant d'autres unités du Service formées par des spécialistes des produits de la criminalité de la GRC.

C'est dans le numéro spécial du **10 SEPTEMBRE 1998** qu'on l'on publiait que le Conseil des ministres avait annoncé la nomination de M. Michel Sarrazin à titre de directeur du SPCUM (le 8^e), faisant suite à une recommandation formulée par

la Commission de la sécurité publique et le Comité exécutif de la CUM. La cérémonie d'assermentation s'est déroulée le 18 septembre 1998.

C'est dans l'édition du **9 OCTOBRE 1998** que l'on soulignait le décès du policier Robert Tétreault (matricule 1981), agent au PDQ 39, suite à une crise cardiaque subie le 3 octobre alors qu'il venait de terminer un parcours de 2,3 km, dans le cadre de la course au flambeau.

C'est dans l'édition du **13 OCTOBRE 1998** que l'on annonçait que le SPCUM venait de signer un protocole d'entente en matière de violence conjugale avec les Maisons d'hébergement du Grand Montréal. Par l'entremise des postes de quartier, le Service travaillera avec des partenaires du milieu social afin de sécuriser et, au besoin, accompagner des victimes de violence conjugale à leur domicile pour la récupération de leurs effets personnels indispensables.

L'initiative fait suite aux événements tragiques survenus en mai 1997, soit le meurtre d'une femme tuée par son ex-conjoint et du suicide de ce dernier, sous les yeux d'une travailleuse sociale.

Clin d'œil au Service de police de Dorval

Voici une photo du corps de police de la ville de Dorval (à l'exception des sept policiers en devoir) prise en 1964 à l'extérieur de l'hôtel de ville de Dorval (avenue Martin à Dorval). Le poste de police était alors situé à l'arrière.

Fait à noter, Dorval était l'un des corps policiers de l'ouest de l'île où les policiers étaient aussi pompiers comme dans environ 80 % des corps policiers du Québec du temps. Ils portaient aussi le kaki en été et certains avaient le grade de caporal.

Merci pour cette photo à l'agent retraité Gaston Gélinas, anciennement de ce corps de police et du SPCUM.



Nouvelles du Musée

Les bénévoles du musée sont heureux de vous annoncer que le Musée de la police de Montréal fut sélectionné par les directeurs du Temple de la renommée de la moto du Canada (*Canadian Motorcycle Hall of Fame*) comme récipiendaire du prix *Bar & Hedy Hodgson* pour sa contribution à la préservation de l'histoire de la moto.

Les membres du Temple de la renommée de la moto du Canada ont souligné notre travail de restauration et de préservation des motos et des items pertinents à ce domaine.

La réalisation d'un calendrier soulignant le 100^e anniversaire de la Section motard du SPVM, notre collection de photographies ainsi que les écrits que nous partageons afin de faire connaître l'histoire de la moto au SPVM ont également contribué à notre sélection comme récipiendaire de ce prix.

Par ailleurs, les activités du musée reprennent progressivement. Nous ne pouvons pas encore recevoir de visiteurs ou participer à des activités extra-muros tant que les dangers de propagation de la COVID 19 et de ses mutations ne sont pas

éliminés ou écartés. Cela ne nous empêche toutefois pas de vous écrire ni de répondre à vos questions.

Un rappel : si vous avez des pièces, objets, photos ou documents dont vous voulez vous défaire et qui sont en relation avec l'histoire du Service, contactez-nous par téléphone au 514 280-2043 ou par courriel au : musee.police@spvm.qc.ca

Nous aimerions remercier tous nos partenaires pour leur soutien sans faille au cours des années :

- > L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la ville de Montréal
- > La Caisse Desjardins des policiers et policières
- > La Fraternité des policiers et policières de Montréal
- > Le Service de police de la Ville de Montréal

Ainsi que :

- > L'Association des policiers et policières retraités de Montréal
- > L'Association professionnelle des officiers de direction du SPVM



Nous terminons ce chapitre en vous souhaitant à tous et à toutes, actifs ou retraités, **nos meilleurs vœux de santé et de bonheur ainsi qu'aux vôtres, non seulement pour la période des Fêtes, mais tout au long de l'année 2022.**

Et comme les officiers nous disaient après le rassemblement, « Et soyez prudents dehors ! ».

10 - 08

CONCEPTION ET TEXTE :

Jean-Marc De Nobile
Responsable des communications
Musée de la police de Montréal.

Avec la précieuse collaboration de :
Louise Côté, conservatrice
Musée de la police de Montréal.



Une invitation très spéciale!

Que vous soyez débutant, novice, intermédiaire ou skieur avancé, que ce soit pour découvrir le monde de la compétition ou même devenir moniteur, nous avons la solution : nous vous offrons huit soirées de ski!

Inscription en ligne

Vous pourrez vous inscrire par le biais de notre site Internet, dont l'adresse apparaît ci-bas, à l'onglet « Inscription » Complétez, soumettez et envoyez le paiement à l'adresse indiquée.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en communiquant avec Nelson Grenier au 514 244-9917 ou Daniel Moisan au 514 235-1099

N.B. : Nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible afin de nous permettre de coordonner et regrouper les membres dans leurs groupes respectifs. N'oubliez pas que nos services sont offerts à tout le monde, pas uniquement aux policiers(ères).

Avantages et services offerts

- Cours de ski pour toutes les catégories.
- La seule École à offrir des cours de pré-compétition.
- Plusieurs activités spéciales durant les soirées de ski (course organisée, soirée pizza ou autres et toujours le plaisir de se retrouver entre amis).
- Bénéficiez de rabais avantageux sur l'équipement de ski chez Oberson sport.
- Moniteurs certifiés par l'Alliance des moniteurs de ski du Canada.
- Moniteurs d'expérience certifiés niveaux 2 et 3 de l'Alliance des moniteurs.
- Prix de présence!

Tous les prix sont disponibles sur le site internet

www.skifppm.com

De vive mémoire



Allen, Kenneth
Agent
Embauché le 21 juillet 1958
Retraité le 1^{er} mars 1985
Décédé le 8 juillet 2021
à l'âge de 87 ans



Cloutier, René
Agent
Embauché le 10 mars 1947
Retraité le 1^{er} avril 1982
Décédé le 25 mai 2021
à l'âge de 97 ans



Deslières, Éloi
Agent
Embauché le 4 mars 1957
Retraité le 6 mai 1988
Décédé le 25 juin 2021
à l'âge de 85 ans



Dufresne, Roger
Agent
Embauché le 11 avril 1960
Retraité le 9 janvier 1991
Décédé le 13 août 2021
à l'âge de 81 ans



Henry, Guy
Agent
Embauché le 15 octobre 1951
Retraité le 3 février 1985
Décédé le 25 août 2021
à l'âge de 89 ans



Blouin, Marcel
Sergent-détective
Embauché le 24 mai 1976
Retraité le 2 février 2007
Décédé le 5 août 2021
à l'âge de 73 ans



Couillard, Francois
Sergent-détective
Embauché le 26 février 1973
Retraité le 1^{er} mars 2005
Décédé le 29 septembre 2021
à l'âge de 71 ans



Doyon, Normand
Agent
Embauché le 10 janvier 1955
Retraité le 11 janvier 1985
Décédé le 7 juillet 2021
à l'âge de 86 ans



Dumont, Clément
Agent
Embauché le 18 septembre 1995
Décédé le 21 juin 2021
à l'âge de 57 ans



Houde, Jean-Louis
Sergent
Embauché le 1^{er} novembre 1957
Retraité le 20 février 1983
Décédé le 27 août 2021
à l'âge de 90 ans



Bouchard, Maurice
Agent
Embauché le 3 septembre 1968
Retraité le 6 mai 1998
Décédé le 5 août 2021
à l'âge de 72 ans



Couture, René
Agent
Embauché le 14 janvier 1957
Retraité le 16 janvier 1990
Décédé le 5 juillet 2021
à l'âge de 83 ans



Drolet, Serge
Sergent
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 2 avril 1994
Décédé le 22 septembre 2021
à l'âge de 77 ans



Germain, Jean-Paul
Sergent-détective
Embauché le 31 décembre 1962
Retraité le 7 mai 1994
Décédé le 5 août 2021
à l'âge de 81 ans



Ladouceur, Claude
Agent
Embauché le 8 mai 1967
Retraité le 3 décembre 1997
Décédé le 8 juin 2021
à l'âge de 73 ans



Carrere, Pierre
Sergent-détective
Embauché le 20 mars 1961
Retraité le 5 avril 1991
Décédé le 25 août 2021
à l'âge de 81 ans



Dauphinais, Marc-Antoine
Agent
Embauché le 10 novembre 2014
Retraité le 30 juillet 2021
à l'âge de 29 ans



Dubé, Jean-Claude
Agent
Embauché le 28 janvier 1952
Retraité le 18 février 1984
Décédé le 14 septembre 2021
à l'âge de 89 ans



Giguère, Bertrand
Agent
Embauché le 15 novembre 1971
Retraité le 11 août 1988
Décédé le 2 août 2021
à l'âge de 77 ans



Legault, Louis
Capitaine
Embauché le 17 septembre 1956
Retraité le 8 juillet 1992
Décédé le 26 août 2021
à l'âge de 85 ans



Ciaburri, Claude
Agent
Embauché le 19 décembre 1955
Retraité le 17 février 1988
Décédé le 17 août 2021
à l'âge de 85 ans



De Larochelliere, Guy
Capitaine-détective
Embauché le 5 avril 1954
Retraité le 8 juin 1980
Décédé le 26 août 2021
à l'âge de 87 ans



Duchesne, Gilles
Agent
Embauché le 12 mai 1958
Retraité le 7 janvier 1986
Décédé le 31 juillet 2021
à l'âge de 84 ans



Hebert, René
Agent
Embauché le 19 octobre 1960
Retraité le 3 septembre 1992
Décédé le 18 août 2021
à l'âge de 82 ans



Lemay, Michel
Agent
Embauché le 29 août 1966
Retraité le 2 mai 1996
Décédé le 13 juillet 2021
à l'âge de 77 ans



Longpré, Pierre
Sergent-détective
Embauché le 4 mars 1957
Retraité le 5 mars 1987
Décédé le 17 octobre 2021
à l'âge de 83 ans



Morin, Marcel
Constable
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 3 décembre 1997
Décédé le 24 octobre 2021
à l'âge de 76 ans



Provencher, Michel
Agent
Embauché le 26 août 1963
Retraité le 15 décembre 1992
Décédé le 11 octobre 2021
à l'âge de 77 ans



Tessier, Jean-Pierre
Agent
Embauché le 14 décembre 1964
Retraité le 5 juin 1996
Décédé le 23 juillet 2021
à l'âge de 77 ans



Lyonnais, Pierre
Sergent-détective
Embauché le 10 décembre 1966
Retraité le 8 janvier 1997
Décédé le 16 juillet 2021
à l'âge de 81 ans



Piché, Raymond
Agent
Embauché le 15 octobre 1951
Retraité le 4 juin 1982
Décédé le 5 juillet 2021
à l'âge de 92 ans



Rousseau, André
Directeur
Embauché le 15 mars 1946
Retraité le 16 mars 1981
Décédé le 18 juillet 2021
à l'âge de 96 ans



Theriault, Lucien
Capitaine-détective
Embauché le 6 septembre 1949
Retraité le 6 février 1980
Décédé le 31 juillet 2021
à l'âge de 93 ans



Mackenzie, James Robert
Lieutenant
Embauché le 8 août 1956
Retraité le 10 janvier 1987
Décédé le 16 août 2021
à l'âge de 86 ans



Pitre, Gaston
Sergent-détective
Embauché le 23 novembre 1970
Retraité le 6 janvier 2001
Décédé le 12 juillet 2021
à l'âge de 70 ans



St-Arneault, Jean
Sergent-détective
Embauché le 26 juin 1951
Retraité le 2 juin 1984
Décédé le 20 septembre 2021
à l'âge de 91 ans



Veilleux, Hélène
Sergent-détective
Embauchée le 24 novembre 1986
Retraité le 8 octobre 2015
Décédée le 20 juillet 2021
à l'âge de 54 ans



Meloche, J. Vianney
Agent
Embauché le 19 octobre 1960
Retraité le 1^{er} avril 1988
Décédé le 22 juillet 2021
à l'âge de 82 ans



Portelance, Pierre
Agent
Embauché le 11 décembre 1961
Retraité le 1^{er} février 1993
Décédé le 29 juillet 2021
à l'âge de 80 ans



Santerre, Jean-Claude
Sergent-détective
Embauché le 24 mai 1976
Retraité le 6 octobre 2013
Décédé le 18 octobre 2021
à l'âge de 68 ans



Walker, Willie
Agent
Embauché le 25 mai 1955
Retraité le 17 janvier 1985
Décédé le 31 mai 2021
à l'âge de 88 ans



Morin, Gérald
Lieutenant-détective
Embauché le 23 novembre 1970
Retraité le 7 avril 2000
Décédé le 15 octobre 2021
à l'âge de 74 ans



Portugais, Jean
Agent
Embauché le 17 novembre 1952
Retraité le 1^{er} juillet 1980
Décédé le 23 octobre 2021
à l'âge de 89 ans



Taillefer, Jean-Guy
Agent
Embauché le 11 juin 1962
Retraité le 6 juillet 1993
Décédé le 30 septembre 2021
à l'âge de 84 ans

Ma vie vaut-elle au moins 30 minutes ?

Je reste sidéré lorsque j'entends par la voix des membres de la famille d'un policier ou d'une policière dont je viens d'apprendre le décès, que cette personne, après avoir servi pendant parfois plus de 30 ans, a exprimé ne vouloir aucune expression de sympathies et de reconnaissance en lien avec son parcours de vie. Comme si cette partie où elle a donné chaque jour le meilleur d'elle-même ne représentait que très peu à ses yeux. Ce regard posé sur un tel don de soi mérite que l'on se questionne.

Lorsque je considère le corps et toute la personne avec laquelle j'ai appris à vivre pendant toutes ces années durant ma présence sur terre, comme un simple matériau ou instrument qui m'a servi à y passer, sans laisser aucune trace, voilà un jugement bien sévère à l'encontre de ce que je peux être et de ce que je représente aux yeux des personnes que je laisse derrière moi. Souvent, ces personnes n'ont pas été informées de ces dernières volontés et l'apprennent lorsqu'elles consultent le contenu du testament. Sans avoir eu le temps de s'y préparer, surtout lorsqu'il y a mort subite, le choc d'une telle décision peut provoquer bien des remous dans la vie des membres de la famille de ce policier ou de cette policière.

Lorsque l'on regarde le traitement réservé à des personnes humaines au moment de leur fin dernière, cela peut provoquer des ressentiments parmi leurs proches. Depuis le début des années 2000 et même quelque

peu avant, tout ce qui est relié aux rites du deuil se trouve de plus en plus escamoté et ne permet pas aux membres de la famille endeuillée d'exprimer et de vivre leurs émotions et leurs sentiments. L'exposition de l'urne funéraire est limitée à une heure ou deux, sans rite religieux. Les cendres sont parfois dispersées à tout vent ou à la surface de l'eau. Le respect du corps de la personne défunte est réduit à sa plus simple expression. Il en résulte des conséquences qui peuvent s'avérer troublantes pour les personnes qui survivent à l'être cher disparu.

Il est d'autant plus déstabilisant de constater que, dans certains cas, les animaux peuvent attirer plus d'attention et de soins que ceux que l'on peut accorder à une personne humaine. Avec le contexte engendré par la pandémie, ce constat se fait de façon plus fréquente. On prend soin de ces petites bêtes alors que bien des humains croupissent seuls dans une chambre qui a comme source de lumière un néon ou une lampe, et bien souvent, un écran de télévision qui fonctionne toute la journée, comme pour animer la pièce d'une certaine forme de vie. Il arrive trop souvent que cette même personne ne puisse avoir un contact humain autre que celui du personnel de soins. Avec nos cinq sens, nous avons oublié qu'un de ceux-ci demeure le plus efficace jusqu'à la toute fin : celui du toucher. Et pourtant, combien d'entre nous avons « peur » de nous laisser toucher, non pas juste par les mains ou une partie du corps, mais aussi par les émotions et les senti-



Bernard Vadnais, conseiller moral, FPPM

ments ? Combien de fois j'entends des personnes venir exprimer leur chagrin ou leur peine lors de funérailles et avant même d'avoir ouvert la bouche, s'excuser d'être aux prises avec des émotions qui viennent à la surface et ne peuvent être contrôlées ? Sommes-nous des humains ou voulons-nous nous comporter comme des robots, en faisant fi de toute forme d'expression qui unit tout notre être, des entrailles jusqu'à notre tête ?

Depuis mars 2020, les contraintes et mesures imposées pour enrayer la propagation du virus de la COVID-19 ont coupé bien des humains de toute forme de lien affectif avec des membres de leurs familles. Il en a résulté que plusieurs personnes n'ont pu accompagner un proche qui était dans une étape de vie le conduisant de cette vie terrestre à la vie céleste. D'où l'importance de voir à ce que la relation que je peux vivre auprès de la personne malade ou dans un état critique puisse changer le regard sur cette même personne, que je puisse être là pour la soutenir jusqu'au dernier soupir.

Pendant toutes les années où vous avez relevé le défi de servir et protéger pour défendre des vies et non pas uniquement des biens matériels, c'est avec toute l'ardeur suscitée par chaque intervention que s'est fait entendre votre mission de servir d'abord la personne humaine. Vous ne pouvez la concevoir que dans son tout, comme étant celle qui est semblable à la vôtre. Ainsi, vous avez parfois mis votre vie en danger pour en préserver une autre, une mission qui ne relève pas uniquement de votre personne, mais de celle d'un confrère ou d'une consœur et, à certaines occasions, de plusieurs personnes qui ont répondu au même appel. Vous êtes tous vulnérables et soumis aux forces qui vous habitent pour lutter contre ce qui peut menacer leur vie.

Peu importe le contexte dans lequel se vit l'intervention, ce sont d'abord et avant tout les personnes que vous devez secourir. Alors, si vous avez accordé toutes vos forces et vos énergies pour sauvegarder la vie, c'est que celle-ci représente l'ultime but de chacune de vos interventions. Ceci nous amène à jeter un regard qui considère tout être humain comme étant ce qui nécessite tous les efforts pour en assurer la protection et la sauvegarde.

La conception de l'être humain appelle chaque jour que je puisse reconnaître en moi qu'il y a aussi celle du fils ou de la fille de Dieu. Je peux y puiser la conviction que je suis aimé et attendu par une multitude de personnes qui ont voulu croire et vivre cette expérience mystérieuse, celle de savoir que ma vie serait totalement projetée dans un autre monde que l'être humain n'a pu transformer, souiller ou défigurer. Tout cela m'invite à réfléchir au sens même que j'accorde à la dignité de la personne UNIQUE que je suis toujours aux yeux de Dieu.

Donc, avant de résumer votre vie sur terre au fait qu'elle ne vaut pas la peine de s'y arrêter 30 minutes, laissez au moins ce bref espace-temps permettre à ceux et celles qui sont issus de cette histoire de vie de s'en souvenir. Au son de la cornemuse et par le salut d'honneur, elles pourront manifester et exprimer ce qui viendra les animer de votre présence et prendre conscience que ce que vous léguez à vos héritiers et héritières est bien plus que le contenu d'une urne funéraire.

« Ce que tu es à mes yeux depuis toujours, fait que je veux que tu sois auprès de moi pour que je t'apprenne à savoir la regarder comme Moi je l'ai toujours vu ; avec les yeux du cœur ! »

Avis : cette chronique n'engage que son auteur



APPRM

Dominique Boucher
Présidente



Bonjour chers (ères) membres, Enfin, on peut se retrouver...

Après plus d'un an sans activité, l'APPR est heureuse de vous retrouver. En effet, la diminution des mesures sanitaires nous a permis de tenir certains événements. Nous remercions les membres qui y ont participé et en ont fait de beaux succès, malgré les contraintes de distanciation et le port du masque obligatoire.

Comme vous le savez, le passeport vaccinal est devenu une obligation pour plusieurs activités de loisir. Je tiens à vous rappeler qu'une preuve de vaccination devra être présentée aux responsables lors de votre participation aux prochaines activités. Si vous n'êtes pas encore vacciné, c'est le temps d'y songer.

Durant l'été, nous avons pu organiser deux journées de golf, ce qui nous a permis de nous revoir et de fraterniser. Le golf hebdomadaire au Club de golf Mirabel a repris au printemps et plusieurs de nos membres golfeurs y ont joué tout l'été. De plus, l'activité de pétanque s'est terminée à la fin septembre.

Ce fut un vrai plaisir de fraterniser et de se retrouver. Un bienfait pour notre santé mentale!

Aussi, comme la nature nous fait tellement de bien, notre traditionnel souper annuel au Club de Plein Air à La Tuque a pu être tenu. Ce souper fut organisé à la fois par notre Caisse et par l'APPR. Toujours très appréciée, cette activité a fait le bonheur d'une trentaine de membres retraités et actifs. À cette occasion, une subvention de 1000 \$ de l'APPR a été remise au Club, notamment pour l'achat d'un BBQ au chalet communautaire. Cette subvention a été possible grâce à un surplus généré par l'arrêt des activités en raison de la situation pandémique.

Malheureusement, l'activité du méchoui a été annulée, car les contraintes de la santé publique ont fait en sorte que la cabane à sucre Constantin a annulé tous ces événements.



Les activités régulières sociales et sportives ont repris de façon sécuritaire :

> **Les quilles ont repris le 8 septembre 2021**

> **Le hockey a repris le 13 septembre 2021**

Le bal annuel qui était prévu ce mois-ci, ne pourra se tenir dans sa forme usuelle avec 550 personnes, un orchestre et de la danse. Toutefois, nous effectuons des démarches auprès de nos fournisseurs et certaines organisations, afin de souligner comme il se doit nos membres de 80 ans et surtout sans oublier nos membres qui n'ont pu être fêtés l'an dernier.

Actuellement, il y a des rencontres avec les dirigeants du Casino de Montréal dans le but de planifier des activités cet automne. Le Casino a lui aussi ses contraintes, donc, appliquons ensemble le proverbe «*À qui sait attendre, le temps ouvre les portes*».

L'automne est déjà là et nous sommes à préparer le calendrier des activités 2022. Vous y retrouverez nos classiques, soit : la soirée homard, la soirée du temps des fêtes, le méchoui, la cabane à sucre ainsi que plusieurs nouveautés.

Vous comprendrez que pour l'année 2022, il sera encore trop tôt pour organiser différents voyages. Toutefois, soyez sans inquiétude, quelques idées mijotent et animent le Conseil.

En terminant, je souhaite la bienvenue à notre nouvelle secrétaire, madame Lyne Mercier. Celle-ci a débuté à l'APPR en août dernier. Madame Mercier a travaillé pour la Ville de Montréal pendant 32 ans en tant qu'adjointe administrative.

Nous sommes là pour vous et n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute demande, nouvelle idée, suggestion ou information.

Prenez soin de vous.

Amicalement,

Dominique Boucher
Présidente

LA SANTÉ MENTALE CISMUF

Centre interdisciplinaire de soins pour les métiers d'urgence

Une ressource nécessaire et utilisée par nos membres

Prenez le temps de prendre
soin de vous et de votre famille



En août 2020, à la suite du suicide de deux (2) de nos confrères, l'APPR a été attristée et interpellée par cette situation. Il était impératif de fournir à nos membres une référence spécialisée, à Montréal ou tout près. Ainsi, après plusieurs recherches et vérifications auprès d'autres corps policiers, nous avons trouvé un bureau de psychologues, un centre de soins qui offrent des services en santé psychologique et physique auprès des métiers d'urgence policiers, pompiers, paramédicaux, agents correctionnels, etc., civils et retraités ainsi que leurs familles.

Il s'agit du **CISMUF** situé à Ste-Thérèse-de-Blainville.

En novembre 2020, cette ressource a été offerte à nos membres, via notre site internet, notre calendrier annuel, ainsi que le Groupe Retraités Facebook.

À ce jour, vingt (20) membres ont fait une démarche auprès du CISMUF, soit une moyenne d'environ 2 membres par mois. Le suivi effectué par certains membres nous a permis de confirmer que cette ressource est adéquate. Il est très important de clarifier ici que l'APPR ne fait

que donner la référence à un membre qui en fait la demande. Quant au CISMUF, ils nous font un suivi mensuel en nous mentionnant, uniquement, le nombre de membres qui ont fait une démarche.

Nous ne recevons aucune autre information, tel que le nom du bénéficiaire du service ou le motif de consultation. Vous pouvez être rassurés, ce service est strictement anonyme et confidentiel.

En terminant, même si la mission de l'APPR est d'organiser des activités pour ses membres afin d'éviter que ceux-ci vivent l'isolement et la solitude, notre préoccupation morale en est au-delà : l'APPR demeure près de vous et est sensible à ce que vous vivez.

Vous vivez une situation difficile, n'hésitez pas et téléphonez, écrivez-nous ou présentez-vous, nous sommes là pour vous.

Dominique Boucher
Présidente

N.B. : Également, il est à noter que dans la région de Québec, la Maison La Vigile est reconnue et offre des services spécialisés aux métiers d'urgence.

Journées de golf de l'APPR Club de golf Verchères

Les lundi 21 juin et mardi 22 juin 2021

L'APPR a organisé malgré la pandémie une activité de golf pour ses membres.

Il était impossible encore cette année de planifier le tournoi de golf traditionnel de l'APPR, mais nous avons été en mesure de changer la formule et d'étaler sur deux jours l'activité, en tenant compte des restrictions de la Santé publique. Ce fut deux belles journées de rencontre pour nos membres, malgré l'averse du lundi.

L'APPR a offert aux participants la nourriture sur le parcours, dont le hot-dog BBQ du golfeur, la pizza, la bière, verre de vin et fromages. Nous étions complets la première journée avec 144 inscriptions et 129 le lendemain, pour un total de 273 joueurs.



Nous avons reçu nos membres dans des abris à l'extérieur et distribué casquettes et bouteilles thermos souvenir.

À la fin du parcours, nous avons remis quelques prix de présence, en plus de procéder au tirage d'un grille-panini par quatuor de golf.

Une autre belle réussite pour nos membres !

Ronald Ladouceur

Comité organisateur, Activités



Club de plein air à La Tuque

Une photo du 17 août 2021 où l'on voit plusieurs gagnants des prix de la Caisse et de l'APPR ainsi qu'une photo où l'on voit M. Pierre Claveau, président du Club de Plein Air, arborant un grand sourire et le chèque de 1000 \$ remis par l'APPR, chèque ayant servi à acheter le BBQ du chalet communautaire.



Ligue de hockey APPR et Caisse: *la présidente invitée à la mise au jeu !*

En date du 13 septembre 2021, les joueurs de hockey ont invité la présidente de l'APPR afin de faire la mise au jeu officielle de la saison 2021-2022. Des joueurs de hockey gentils, souriants et avec du cœur au ventre! C'est ce qui a été constaté après les avoir vu jouer durant une période de jeu. Félicitations à ces joueurs!

Dîner du 64^e contingent au restaurant

Le 15 septembre 2021, se réunissait le meilleur contingent, soit le 64^e ...selon l'organisateur...

Nos confrères ont fraternisé lors d'un souper au restaurant Le Bordelais, à Ahuntsic. Ces retrouvailles, qui sont toujours très appréciées, se font annuellement. Merci à l'organisateur, M. Émile Bisailon !

Dîner de clôture du golf de Mirabel

Le 25 août 2021 avait lieu le dîner de clôture des joueurs de golf au Club de golf Mirabel. Toute une ambiance ! Environ 74 retraités ont joué au golf, ont dîné ensemble et ont eu du plaisir, comme d'habitude. Certains ont même gagné des prix ! C'est vraiment une belle gang ! Nous profitons de l'occasion pour remercier les trois organisateurs qui voient à chaque semaine à ce que tout se passe bien, soit messieurs Denis Brouillette, Guy Lefrançois et Claude Boudrault. Et puis il y a notre photographe qui a toujours de beaux clichés, M. P.A Sénécal. On ne peut oublier l'organisateur de ce dîner, organisateur qui essaie de rendre tout le monde heureux, M. Jean-Pierre Claude ! Merci Jean-Pierre !



Les activités de l'APPR en images

Contribution de l'APPR à des activités organisées par des membres

Contribution de l'APPR à des activités organisées par des membres

L'APPR est fière de contribuer au succès d'activités organisées par ses membres. De plus, les organisateurs de ces activités doivent entrer en contact avec d'anciens confrères et d'anciennes consœurs de travail, et c'est avec plaisir que nous les assistons dans leur démarche.

En effet, ceux-ci ont pu bénéficier du programme de subvention sous forme de prix de présence ou de contribution financière mis en place en 2019 et permettant à un membre de l'APPR d'organiser une activité sportive ou de loisirs regroupant surtout les policiers membres de l'APPR.

En voici quelques exemples :



Dîner retrouvailles des anciens du poste 17 : une tradition !

Après 50 ans, 50 policiers retraités ayant tous travaillé à l'ancien 17, se sont réunis le 9 septembre 2021, au restaurant Luganos de Laval. Voici les deux (2) organisateurs de ce dîner débordant d'ambiance, M. Marc-Pierre Plouffe et M. Mario Quevillon. Notre présidente en a profité pour aller les saluer.

Journée de golf au club de golf Nominique et souper du COPAM

Connaissez-vous le COPAM ? Hé bien, ça fait 35 ans que ces policiers retraités et quelques amis (COP + AMIS) se réunissent afin de célébrer ensemble ! Cette année, le 13 septembre 2021, nos joyeux confrères ont souper ensemble après une partie de golf au club de golf Nominique.

Les activités de l'APPR en images

Contribution de l'APPR à des activités organisées par des membres

Notre ami Richard De Carufel : un homme dévoué !

Dans un élan de solidarité initié par notre ami Richard De Carufel, secondé de Camille Fournier ainsi que plusieurs membres du conseil d'administration de l'APPR, se sont unis bénévolement pour recueillir, transporter et entreposer des tonnes de boîtes contenant des jouets, vêtements, literies d'enfants qui seront distribués à de nombreux organismes communautaires. La réception de toutes les boîtes s'est effectuée dans la Salle Jean-Paul-

Lapointe, par la suite classées et identifiées en fonction de leur contenu. Monsieur De Carufel a relevé le défi tant pour le déchargement des camions, le classement des boîtes et leur identification. Tout un travail, exigeant physiquement et qui a mis à l'épreuve notre cardio, croyez-moi !

Nous tenons à remercier la Fraternité pour le prêt de la salle.



Petite histoire !

Le 19 août 2021, notre collègue Edmond Krasowski a perdu ses lunettes de piscine (goggles) lors de sa baignade dans le lac Clair, au Club de Plein Air des Policiers(ères) à La Tuque. Pendant 2 jours, périodiquement, en compagnie d'autres retraités, s'en est suivi une recherche infructueuse. Donc, la mission est tombée à l'eau...

Surprise, le 21 août 2021, avec le regard d'un aigle, Alain Bernier perçoit les goggles dans le lac Clair. Jean-Jacques Morin plonge afin de les récupérer au fond du lac.

Alain Bernier a fait un bon suivi et le mercredi 25 août 2021, Ed Krasowski a récupéré l'objet en question au bureau de la sécurité, à la FPPM.

Beau travail Alain et Jean-Jacques !

Reconnaissance d'un membre retraité

Pour son implication dans sa communauté monsieur Laurent (Larry) Belisle, anciennement de la section enquête de la police de Ville St-Laurent, a été honoré par la Ville de St-Eustache qui a nommé un parc de baseball à son nom ! Monsieur Belisle a fondé la ligue mineure de baseball de St-Eustache en 1977.

Vous pourrez lire plus de détails sur ce bel hommage en visitant le site internet de la Ville de St-Eustache.

Nous profitons de l'occasion pour remercier monsieur Jean Tardy (membre retraité) qui nous a transmis cette belle nouvelle !





L'assureur des associations policières du Québec!

Les membres bénéficient d'un rabais préférentiel pour les groupes policiers sur L'assurance auto et habitation chez **belairdirect**.

Cette offre est aussi applicable aux membres de votre famille!

Pour en savoir plus
belairdirect.com/groupes
1 866 887.6542

belairdirect.
auto et habitation - groupes

